CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E89607** **VALABLE JUSQU'AU** **28/10/2027**

ÉDITÉ LE 03/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/03/2011

Raison sociale : QUELIN NORD OUEST

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/07/2024

Capital : 20 000

PARC D'ACTIVITE DE ROCOMPS
35410 CHATEAUGIRON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES

Siret : 531 880 870 00013

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5045684

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001 495951/69

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001 495951/69

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 02 99 37 78 38 **Fax :** 02 99 37 78 39

Portable : 06 32 17 01 55

Responsabilité légale :
CV INVESTISSEMENT (435 189 907) / VILLEMAIN CHRISTOPHE PRÉSIDENT / CV INVESTISSEMENT PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.groupe-villemain.eu

E-mail : quelin.bretagne@groupe-villemain.eu

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 818 897 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	15	15/09/2023
2194	Restauration pierre de taille et maçonnerie des monuments historiques		06/09/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/11/2026 09:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.